REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 NOVEMBRE 2014
A 18H30 EN MAIRIE
COMPTE RENDU

Etaient présents :

Messieurs CASTELL Jean-François Maire, LELONG Frédéric, DELANNOY Alain, GODSENS Jean-Jacques, BONVARLET Olivier, DELPORTE Bernard, CORBUT Pierre, LECOMTE Jean-Marie, SOJKA David, OBLED Samuel, LUCAS Jean-Pierre, FACHE Jean-Luc.

Mesdames VERMUSE Isabelle, TRAISNEL Isabelle, COULON Christine, WATTELIER Marie- Aurélie, FIDELLE Lucette, BILLAUD Corinne, LOGEZ Isabelle, DELCOURT Véronique, HAMELIN Natacha, PRONNIER Chantal, LECLERCQ VOISIN Sophie (arrivée 18h35), TISON Emmanuelle.

Madame HASBROUCK Mylène a donné procuration à Madame WATTELIER Marie-Aurélie
Madame PAQUET Marie-Thérèse a donné procuration à Madame LOGEZ Isabelle
Monsieur SURET Fabrice a donné procuration à Monsieur CORBUT Pierre

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes et rappelle que dans la mesure du possible le Conseil Municipal sera annoncé dans le feuillet mensuel.

1 - Nomination du secrétaire de séance

Monsieur Samuel OBLED est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

2 - Approbation du compte rendu de séance du 15 octobre 2014

Monsieur le Maire indique qu'il y a une erreur sur l'heure d'arrivée de Madame Emmanuelle TISON et qu'il s'agit de 18h45.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité avec modification de l'horaire d'arrivé de Madame Emmanuelle TISON.

3 - Urbanisme – Logement : Loi SRU – engagement triennal 2014-2016

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle VERMUSE qui évoque que pour répondre aux objectifs de solidarité en matière d'habitat, l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (dite SRU) prévoit un dispositif obligeant les commune d'au moins 3 500 habitants à disposer d'au moins 25% de logements sociaux dès lors qu'elles appartiennent à une agglomération ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Ce taux est fixé à 20 % pour toutes les communes appartenant à une agglomération pour laquelle le parc de logement existant ne justifie pas un effort de production supplémentaire pour répondre à la demande et aux possibilités de se loger des personnes à revenus modestes et des personnes défavorisées.

Pour atteindre ce seuil de 20% des résidences principales, la commune de Violaines présente un déficit de 56 logements locatifs sociaux au 1er janvier 2013.

L'année 2014 marque le début de la cinquième période triennale d'application de la loi susvisée. L'objectif triennal de réalisation de logement social sur la période 2014-2016 a été fixé à 20 logements pour la commune.

Conformément à l'article L 302-8 du Code de la Construction, il convient que le Conseil Municipal s'engage sur la construction de logements locatifs sociaux pour les années 2014-2015 et 2016. Ce même article prévoit que le nombre de logements locatifs sociaux mis en chantier pour la période 2014-2016 ne puisse être inférieur à 30% de la totalité des logements commencés au cours de cette période. De plus, le nombre de logements financés au titre du PLS ne peut être supérieur à 30% des logements locatifs sociaux à produire et celui des logements financés au titre des PLAI doit être au moins égal à 30% des logements mis en chantier.

Monsieur le Maire ajoute qu'un PowerPoint a été réalisé sur le logement social de la commune. Cette présentation reprend notamment la situation actuelle et la situation à l'issue de la réalisation de l'opération de la zone du Retuy.

Au cours de présentation, Monsieur le Maire explique que 10 logements locatifs ont été rajoutés sur six lots libres. Il s'agit de logements destinés aux personnes handicapées ou âgées.

Monsieur le Maire rappelle que dans le programme de la municipalité était prévu un béguinage. Celui-ci serait réalisé entre la rue Wandhofen et la rue des Peupliers et devrait comporter 30 logements. Les bailleurs publics seront consultés pour ce projet qui permettra de conforter notre quota de logements sociaux même si des ventes interviennent.

Le Conseil Municipal s'engage à l'unanimité sur la réalisation de 20 logements sociaux sur la période 2014-2016

4 - Finances locales : Aide au voyage classe de neige de la CLIS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Lucette FIDELLE qui explique que l'institutrice de la CLIS souhaite organiser une classe de neige pour ses élèves. Cette classe de neige se déroulerait du 25 janvier au 1er février à Villard de Lans. Le coût de ce séjour est estimé à 9000 € pour les 12 enfants. Pour réduire la charge financière des familles, différentes actions dont la vente de cartes à cases ont été réalisées en autofinancement. D'autres financements auprès de différents partenaires et communes d'où sont originaires les enfants concernés ont été levés.

Monsieur le Maire indique que le total du voyage est estimé à 9000 €. Il rappelle que la CLIS est une classe spécifique qui ne bénéficie pas uniquement aux enfants de Violaines mais à des enfants présentant des difficultés. Chaque Mairie dont sont originaires les enfants a été sollicitée. Un concert sera organisé pour cette action. Il invite le Conseil Municipal à débattre de la somme qui pourrait être accordée à cette action.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN souhaite connaître les communes qui ont refusé de participer.

Monsieur le Maire précise que des communes ont demandé des informations complémentaires, avant de se prononcer. Il ajoute que nous n'avons qu'un seul enfant violainois concerné. Seule une commune a refusé.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS demande si les communes participent directement pour les enfants résidants dans leur cité.

Monsieur le Maire indique que oui mais que cela entre dans un tronc commun.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si des communes ont plusieurs élèves ?

Monsieur le Maire indique que Douvrin en a deux. Il ajoute que la Caisse d'Allocations Familiales cofinance car certains élèvent sont issus de familles d'accueil.

Monsieur Samuel OBLED demande à combien s'élève la somme qui manque ce jour pour ce projet.

Monsieur le Maire indique qu'aujourd'hui le projet est financé à hauteur de 2 500€. Il ajoute que Caroline FROMENTELLE a écrit partout et qu'elle attend les retours, et organise beaucoup d'actions pour réussir.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS dit qu'il faut voir cela plus globalement et que la participation est pour l'opération et non pour l'enfant de Violaines.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN dit qu'il faut que la commune donne de façon identique aux autres communes.

Monsieur le Maire indique que pour le moment les communes versent de 100 à 150 €.

Monsieur le Maire indique qu'elle a réuni les parents pour parler du projet.

Madame Marie-Aurélie WATTELLIER indique que déjà plusieurs opérations d'autofinancement ont eu lieu, notamment lors de la braderie. Ces opérations se sont multipliées : vente de chocolats à la fin d'année à l'école, vente de compote et de petits pains,…

Monsieur le Maire ajoute que l'APE a déjà versé 500 € pour cette opération.

Madame Marie –Aurélie WATTELLIER indique qu'un concert avec la CUECA aura lieu le 11 décembre. Lors du concert de la CUECA à Festubert, les recettes issues de la vente de programmes seront reversées à cette opération.

Monsieur Frédéric LELONG demande s'il y a des antécédents de participation à ce type de voyages.

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord pour financer à 500 € comme l'APE.

Monsieur Jean-Luc FACHE indique que la satisfaction de la demande risque de créer un précédent dans les demandes d'aide exceptionnelle.

Monsieur Olivier BONVARLET demande si la CLIS n'est pas exceptionnelle.

Monsieur Jean-Luc FACHE indique que la CLIS est à Violaines mais pas exclusivement pour Violaines. C'était une volonté à l'époque d'installer la CLIS à Violaines.

Monsieur le Maire indique que cela peut être un acte fort pour marquer la volonté de la commune pour l'intégration des personnes en difficulté.

Madame Sophie LECLERCQ-VOISIN relève que cela peut faire jurisprudence et que les violainois pourraient reprocher que l'on donne de l'argent pour des non-violainois.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS indique que cela pourrait inciter les autres communes à participer financièrement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité sur le versement de 500 € pour la classe de neige de la CLIS

5 - Marchés Publics – Achats : adhésion au groupement de commandes d'Electricité

Monsieur David SOJKA explique qu'afin de réduire les coûts énergétiques, la FDE 62 propose d'adhérer au groupement de commande électricité qu'elle mettra en place début 2015.

Ce groupement de commande permet de bénéficier de tarifs privilégiés (économie d'échelle) tout en respectant les dispositions mises en application à compter du 01/01/2015 en matière de mise en concurrence énergétique.

Monsieur le Maire explique que la volonté est de réduire les charges de la commune. Il existe en effet un tarif vert (salle Jean Moulin) et deux tarifs jaune (Ecole /Mairie et salle des Chênes) Le groupement de commande ne porte que sur ces tarifs pour le moment et à l'avenir pour les tarifs bleu. Mais il faut d'ores et déjà délibérer pour m'ensemble.

Le tarif vert à la salle Jean Moulin coûte à la commune 2000 € de plus que ce qu'il faudrait. En plus sur cette salle il y a un poste dont les travaux seraient à la charge de la commune en cas de problème. Dans le cadre de l'opération Maisons et Cités, les lignes qui desservent ce poste seront enterrées. Il a donc été négocié de faire tomber la ligne, de démolir le poste et supprimer le tarif vert pour conclure un tarif jaune. L'électricité va augmenter de 30%, un achat groupé doit permettre de faire baisser les coûts.

A partir du 1 janvier 2015, les tarifs réglementés à la puissance équivalente au tarif jaune sont supprimés.

Monsieur Samuel OBLED demande s'il ne faut pas intégrer les tarifs bleus dans cette fourniture.

Monsieur le Maire indique que c'est le cas.

Il ajoute qu'il a demandé au SIVOM de proposer des achats groupés aux communes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commande de la FDE pour la fourniture d'électricité.

6 - Instances Locales - Conseil de Sages

Monsieur Bernard DELPORTE indique que l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la constitution de comités consultatifs associant des représentants des habitants de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, ils sont librement créés par le Conseil Municipal qui en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Le Conseil de Sages est un groupe de réflexion et de proposition qui donne des éclairages au Conseil Municipal sur les différents projets intéressant la commune et apporte une critique constructive.

Dans la démarche de démocratie participative engagée par la municipalité, il est proposé au Conseil Municipal de créer un Conseil de Sages constitué de 17 membres, d'adopter le règlement intérieur de cette instance et de nommer les membres qui la composent.

Madame Isabelle VERMUSE donne lecture du projet du règlement intérieur de cette instance.

Elle ajoute que les plus de 60 ans ont été invités à postuler s'ils le voulaient. 17 personnes ont fait part de leurs intérêts de participer à cette instance. Il s'agit de Mesdames VANACKER Annie, GAILLARD Gisèle, LESAGE Christiane, Messieurs VANHALST Michel, DELBARRE Gaston, COULON Jean-Marc, MARIOT Yves, BAQUAERT Francis, GUFFROY Claude, REGNIEZ Jean-Claude, TELLE Jean-Louis, ROULETTE Pierre, DUCATEZ Bernard, DEGROS Gilbert , CARPENTIER Pascal, SCHEERS Jean-Marie, DESCAMPS Jean-Michel.

Monsieur Samuel OBLED fait la remarque qu'en début de texte il est précisé que cette instance n'a aucun pouvoir de décision et dans l'article 4 il est précisé que la majorité des membres est nécessaire pour valider les décisions.

Madame Isabelle VERMUSE répond qu'il s'agit de valider les avis.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un Conseil de Sages, adopte le règlement intérieur et nomme ses 17 membres.

7 - Fêtes : Marché de Noël à Paris – Fixation des tarifs

Monsieur Pierre CORBUT explique que la municipalité organise un voyage pour découvrir le marché de Noël à Paris. Deux dates sont proposées pour cette manifestation, les samedi 29 novembre et dimanche 7 décembre. Le coût de ces journées est fixé à 35 € par personne.

Monsieur Olivier BONVARLET rappelle que précédemment cela se faisait sur une date et que cela était limitatif pour certaines personnes. 97 places étaient prévues le samedi, il en reste 10, sur le dimanche, 100 places étaient prévues il en reste 7. Les deux dates sont donc complètes.

Pour le nouvel an, la communication a été effectuée uniquement sur l'écho de Violaines. Les inscriptions sont closes, il y a 280 inscrits.

Monsieur le Maire ajoute que le prix appliqué par le prestataire est de 35 € par participant.

Par contre la fête de Noël du 17 décembre aura un coût pour la municipalité. La prestation a été renégociée, le coût a diminué de 1 000 € par rapport à l'an dernier.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la participation sollicitée à l'occasion du voyage à Paris (Marché de Noël)

8 - Autres communications

Monsieur le Maire propose de répondre aux questions de l'opposition.

Madame Sophie LECLERCQ -VOISIN dit que la dernière fois il a été refusé de répondre et que cette fois il est proposé d'y répondre.

Monsieur le Maire répond qu'elles étaient arrivées hors délai et qu'il y aurait répondu cette fois.

Madame Emmanuelle TISON indique qu'elles ont été retirées.

Monsieur le Maire fait remarquer que ces questions sont abordées dans l'article à paraître dans le « Violaines info ».

Monsieur le Maire communique sur le centre commercial. Il rappelle l'historique reprenant les différents recours sur ce projet.

Monsieur le Maire explique qu'à son arrivée, un point a été fait sur ce dossier. Les avocats n'étaient pas venus sur le site et ne savaient pas exactement où ce projet se situait. Les avocats se sont rencontrés. L'habitation dont le propriétaire fait obstacle est envahie de hautes herbes. Le dossier de l'ARS a été débloqué. Le requérant prend le même avocat que la société SODIBASE qui a formulé un recours sur l'autorisation d'exploitation. Des contacts ont été pris avec la présidence et les différents ministères. Le responsable de l'urbanisme commercial a été missionné sur ce dossier. Il ajoute qu'il a également appelé la société Sodibase et la Direction nationale d'Intermarché pour leur faire part de son agacement. Les télévisions seront invitées à Violaines. Il ajoute qu'il est scandaleux que les violainois soient toujours privés de leur magasin. Au niveau du Tribunal de Douai, le dossier a été jeté pour une bande séparative.

Il ajoute qu'il souhaite que l'article à paraître dans le bulletin municipal soit signé par tous les élus de la liste.

Il fait part aussi que les indemnités des élus ont été reversées au budget communal.

Il revient sur le Téléthon. Madame Emmanuelle TISON dit que ces observations sont formulées par la liste. Monsieur Jean-Pierre LUCAS indique que sur le calendrier il y avait deux dates inscrites. Ces deux dates n'ont pas été reprises. A l'issue du conseil de septembre, le dossier a été déposé.

Monsieur le Maire dit que le 11 septembre c'était trop tard.

Monsieur Jean-Marie LECOMTE précise que pour les restos du cœur, une rencontre a eu lieu et que toutes les propositions et demandes formulées pour les restos du cœur ont été validées par la municipalité.

Monsieur le Maire présente le futur agenda. Il est rappelé que celui-ci est offert par les annonceurs. II ajoute que le site internet va arriver. Il sera mis en ligne fin novembre.

La signalétique du centre de loisir va être démontée.

La municipalité met en place la pratique des trois devis. C'est pourquoi le Violaines info n'est pas encore distribué.

Madame Isabelle TRAISNEL ajoute que le coût va diminuer significativement. Le coût de cette prestation s'élève en 2015, pour deux parutions annuelles à 4 000 € ; Il était de 8 000 € en 2014.

Monsieur Jean-Marie LECOMTE a retravaillé sur la dératisation. Celui-ci explique que le coût de 1 300 € pour 100 Kg de produit il est ramené à 750 €.

Monsieur Frédéric LELONG ajoute que les arbres déplantés ont été replantés sur la rue de la gare. Il en reste une quinzaine qui sera replantée dans différents sites.

Monsieur le Maire indique que l'audit va être lancé. L'appel à candidatures a permis de recueillir 4 offres.

Le prochain conseil se tiendra le 16 décembre 2014.

La séance est levée à 20h15.